

PESTICIDES :

ce qu'il faut savoir



Règlementation (arrêtés préfectoraux)

Usage et déversement interdits :

- A moins de 5m d'un cours d'eau représenté sur une carte IGN
- Sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout
- A moins de 1m de la berge des fossés, cours d'eau, canaux ou points d'eau (même à sec)

Pour éviter la pollution directe des cours d'eau et des nappes

Attention : Danger !



Risques graves à moyen terme : cancérogène, mutagène, reprotoxique, respiratoires, etc.



Effets secondaires : irritant, allergies cutanées, somnolence, vertiges, empoisonnement à forte dose



Toxicité aiguë à faible dose par voie orale, cutanée ou inhalation



Néfaste pour les organismes du **milieu aquatique**



Conséquence des pesticides dans le jardin

Avec pesticides : sol sans vie, nécessitant des apports perpétuels pour produire des plantes

Sans pesticides : sol habité par de nombreux animaux : prédateurs, décomposeurs qui enrichissent le sol, etc.

Astuce : de nombreux jardiniers gèrent leur jardin sans pesticides. Des techniques ont fait leurs preuves. Pour vous débarrasser de ces produits dangereux ou des emballages vides, contactez votre déchetterie pour connaître les horaires et conditions de dépôt.



Charte des Habitants
« Je jardine au naturel »
www.loireoceane.fr



animé par